

COMMUNE DE MALLEMOISSON
Département des Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTÉ
AR_2022_77

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION - COMITE DES FETES - VIDE
GRENIER

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Le maire de la commune de Mallemoisson

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;

Vu la demande en date du 01 juillet 2022 par laquelle **Mme BRACHET Christiane**, présidente de l'association du comité des fêtes sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public suivant : Esplanade Jean Moulin et le parkin de la poste, le 10 juillet 2022 en vue d'y organiser un vide grenier.

ARRETE

Article 1^{er} : **Mme BRACHET Christiane** est autorisée à occuper l'Esplanade Jean Moulin et le parking de la poste pour l'organisation d'un vide grenier.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du dimanche 10 juillet 2022 de 06 heures au dimanche 10 juillet 2022 à 20h00 heures.

Article 3 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à respecter et faire respecter la tranquillité du voisinage.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Mallemoisson fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : La secrétaire de mairie, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mallemoison, le 01 juillet 2022

Notifié le... 6... 7... 22

Signature de l'intéressée



Le Maire,

Jean-Paul COMTE



